

SOMMAIRE

Editorial p3
par Alain SEID, Président

Actualité en Images p4

Développement des entreprises p5

Club TGV : Premières pistes de travail
Marchés publics : Une nouvelle plate-forme pour la CCI90
AIREXPOS : Votre événement a un lieu !

Direct CCI p7

Protéger un nom en déposant une marque

Industrie / International p8

Fillière énergie : Une vallée ambitieuse portée par tous !
Rencontres DDO / SST : Le RDV des acteurs de l'énergie
Forum ITER : Premier temps fort pour l'énergie
Exportation : 17 entreprises franchissent le pas !

Dossier p11

LES ETATS GENERAUX
DE L'INDUSTRIE

Développement Durable p14

Accessibilité des bâtiments : "De tous à tout"
Produits chimiques : Pour une gestion durable

Commerce p15

Nouveauté : Les Sourires du Commerce
Qualité : Un site pour les "Enseignes de qualité"
Enquête satisfaction clients : Tous concernés !
Formations : Gratuites pour vous et vos salariés

Emploi p17

Club RH : Nouveau cap pour les seniors

Création / Apprentissage p18

Apprentissage : Rencontre avec Laurent Wauquiez
Création : Profils franc-comtois

Formation p19

SIFCO : Collaboration avec AGEFOS
ESTA : Dernières inscriptions au concours

Brèves Règlementaires p20

Conjoncture p22

Observatoire des hôtels homologués : Résultats 2009
Créations - radiations : Données 2009 de la CCI90

Agenda p23





Le Club des Mécènes soutient les Eurockéennes et participe activement au rayonnement culturel d'un territoire

**Crédit Agricole Franche-Comté - GE Energy - Optymo
Alstom - Sempat - Detec - Glaces Erhard - ESDI - HNS - Puls'Action
IEC - Kipo expertise comptable - Sncf TGV Rhin-Rhône - PSA Site de Sochaux**

2MA Selli - AAAL - ABC Immobilier - Algeco - AGF Assurances François Aggreko - Atria Novotel - AZ Pub - Batiloisirs - Bégé - Cartonnage du château CCI Territoire de Belfort - CFI Services - Chapiteaux du Lion - Clear Channel Clément - Courvoisier - Crédit Mutuel - CTPM Réolis - Cube Mettey - Curti SA Dalkia - De Boni - Demathieu et Bard - Durupt / Prolians - DS Impression - Ellips Elec 90 - EMT - Enebat - Envhyro - Espace INGB - Est Imprim Euro CFD - Eurovia - Exco-Secafi - FC Sochaux Montbéliard - Fly Franche-Comté Boissons Services - Fracas - Gris Clair - Hertz - Holiday Inn Ientlezza - Infogreffe - Install'nord - JLM développement - Labbaye - Lanzini L'aube - Lyonnaise des eaux - Meri - Metro - MGO Lepaul - Mirolo - MP Sécurité Multi déchets services - Negro - Nestlé Waters - Opel - Orges et Olives Optiq Danjoutin - Point S - Raymond Frères - Renault Montbéliard Belfort Scanzi - Sesab - SPB - SPCP - STPI - Super U Valdole Téléperformance - Time Prod - TNT Events - Association TGV Rhin-Rhône Méditerranée - Triangle Intérim - Trinaps - Trois Cafés - Typhon - Voxelia Wagner - Zimmer

**Rejoignez le Club des Mécènes - 03 84 22 46 58
→ www.eurockeennes.fr**



Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Pendant longtemps, on a vécu en opposant les « grandes surfaces » et le « petit commerce », par voie de conséquence, le commerce de périphérie et le commerce de centre-ville. Ces oppositions devenues séculaires furent difficiles à surmonter et frappent encore les esprits. Or, depuis environ une décennie, on assiste à une évolution vers davantage de complémentarité et de synergie entre les formes de commerce et leurs lieux d'implantation. De plus, le contenu des formes de commerce s'est enrichi.

Dans le commerce « traditionnel », de nombreux indépendants ont rejoint des réseaux de franchise ou des centres commerciaux dotés de galeries de boutiques. La grande distribution a réduit ses formats et s'implante en centre-ville, les enseignes importantes en deviennent les locomotives. Dans le domaine alimentaire, l'hypermarché n'est plus le modèle absolu ; la supérette en cœur d'agglomération est aujourd'hui identifiée comme magasin de proximité. Autre phénomène majeur, la montée en puissance du discount, dont la taille semble stabilisée et bien adaptée au centre urbain.

Ce changement des références correspond à des mutations de la société civile. Le développement durable et l'esthétique urbaine sont aujourd'hui des thèmes fondamentaux irriguant toute politique publique. Les évolutions de la durée du travail permettent d'accorder plus de temps aux loisirs et à la culture. Le vieillissement des populations favorise l'habitat en centre-ville et donc le commerce de proximité.

En d'autres termes, on assiste à une vraie mutation du commerce de proximité. Cette mixité de l'offre commerciale devient une force pour les centres urbains. Autre grand acteur, le commerce électronique, en constante progression car parti de rien. Or, Internet doit être pris en compte comme une forme de commerce. Qui plus est, cette nouvelle proximité du consommateur concerne à la fois les professionnels et aussi le grand public (ventes d'occasion, échanges...).

C'est dans cet esprit que nous avons décidé de lancer aux côtés des communes du département une action intitulée « Les sourires du commerce ». D'autre part, le travail mené par la mairie de Belfort de restructuration du bâtiment des Nouvelles Galeries va, à mon avis, aussi dans ce sens.

Professionalisation, qualité, attractivité sont là quelques uns des maîtres mots qui définissent nos axes de travail à la CCI du Territoire de Belfort.

Bien cordialement,

Alain SEID
Président

SYNERGIQUE est une publication de la CCI du Territoire de Belfort
1 rue du Docteur Fréry - BP 199 - 90004 Belfort cedex - Tél. 03 84 54 54 54 - Fax 03 84 54 54 03

Abonnement : 1,53 € le n° - 5 n° par an - 4 400 exemplaires

Directeur de la publication : Alain SEID - Rédaction-Conception-Publicité : Aline LALOUX

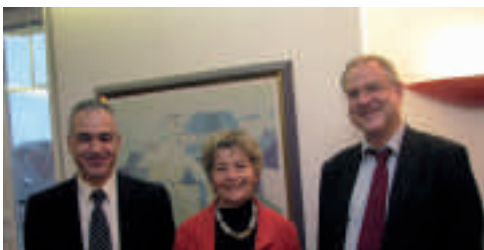
Crédit photos : CCI90 - A.Joyandet - AIRExpos - Préfecture de Région Franche-Comté/Préfecture du Doubs - Image Bank - 1&1

Dépôt légal : juillet 2006 - N° ISSN : 1774-9506

Impression : Imprimerie Schraag, Label Imprim'Vert - Trévenans



RENCONTRE AVEC DES CANDIDATS



Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté et candidate à sa réélection, ainsi qu'Alain JOYANDET, Secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie, Maire de Vesoul et candidat à la Présidence de la Région Franche-Comté, ont rencontré les élus de la CCI90.

Au cours de ces échanges, les principaux thèmes abordés ont été la « Vallée de l'énergie », le commerce et son évolution, la future gare TGV Belfort-Montbéliard et ses conséquences sur le développement économique du Nord Franche-Comté ainsi que la réforme des CCI.



Ces rencontres ont été l'occasion pour le Président SEID de mettre en avant la volonté de nombreux chefs d'entreprise de voir se créer une CCI sur le bassin d'emploi de l'Aire Urbaine.

LOIS DE FINANCES 2010 ET RECTIFICATIVE 2009

La CCI du Territoire de Belfort a organisé le jeudi 21 janvier dernier et pour la deuxième année consécutive, un petit-déjeuner d'information sur les lois de finances 2010 et rectificative 2009. Maître HOULMANN et Maître ALBRECHT, avocats du cabinet FIDAL, ont présenté, devant plus de 60 personnes, les principales mesures et leurs implications pour les entreprises et le patrimoine des chefs d'entreprise : réforme de la territorialité des services (TVA), réforme de la taxe professionnelle qui devient la taxe additionnelle à la cotisation locale d'activité (TACLA), avec ses conséquences sur la taxe pour frais de CCI (TATP), intégration fiscale et autres mesures telles que le crédit impôt recherche, etc.



RENCONTRE AVEC LA CCI SUD ALSACE MULHOUSE

Alain SEID a rencontré, le 10 mars dernier, Jean-Pierre LAVIELLE, Président de la CCI Sud Alsace Mulhouse. Les deux présidents ont notamment évoqué les actions communes menées depuis plusieurs mois au service de l'ensemble des entreprises du Sud Alsace et du Territoire de Belfort.

LE PERE DE L'AUTO-ENTREPRENEUR A LA CCI90

François HUREL, auteur du rapport ayant conduit à l'adoption du régime de l'auto-entrepreneur et fondateur de l'Union des Auto-entrepreneurs, était présent à la CCI90 le 25 février. Les participants à cette réunion d'information, auto-entrepreneurs déjà inscrits ou porteurs de projets, ont pu ainsi lui poser directement, ainsi qu'aux experts présents (Pôle emploi, ADIE, etc.), toutes les questions et interrogations qu'ils pouvaient avoir sur ce statut et entendre un auto-entrepreneur pour qui cette aventure est une réussite. Cette rencontre était organisée en partenariat avec « Entreprendre et innover pour le Territoire de Belfort », présidée par Claude BOURG.



CLUB TGV

PREMIERES PISTES DE TRAVAIL

Depuis le lancement du club le 27 août 2009, ce sont plus de 280 entreprises, associations, acteurs institutionnels du Territoire de Belfort, du Doubs et de Haute-Saône qui ont rejoint le cercle Belfort - Montbéliard / Franche-Comté du club TGV Rhin - Rhône, initié par le Conseil Régional de Franche-Comté et la SNCF, afin de participer aux réflexions menées en vue de préparer l'arrivée du TGV en décembre 2011.

La 2^{ème} séance plénière du cercle nord franc-comtois, présidé par Alain SEID, a réuni plus de 120 participants le 2 février 2010 à la CAPM. Ce fut l'occasion de faire le point sur le travail mené ces derniers mois, de connaître les dessertes du futur TGV et le projet de cadencement des TER du Conseil Régional de Franche-Comté.

4 thématiques

4 groupes de travail se réunissent de façon très régulière et interactive pour préparer l'arrivée du TGV.

Chaque groupe se réunit alternativement à Belfort, Montbéliard et Héricourt répondant ainsi à la volonté d'Alain SEID d'impliquer l'ensemble du monde économique du Nord Franche-Comté dans cette réflexion.

Les thématiques retenues sont :

- Les services autour de la gare – Référént : Louis Deroin (Président CGPME 90)
- Tourisme et cultures – Référénts : Fabrice Cavillon (Directeur de la Maison du Tourisme Belfort) et Florent Masson (CAPM)
- Développement économique et implantation des entreprises : Référént : Alain SEID (Président CCI90)
- Formation et recrutement – Référénts : Martine Vienot (ADU) et Béatrice Remond Bonin (Conciliation)



QUELQUES FAITS MARQUANTS RESSORTENT DE CES GROUPES DE TRAVAIL :

Un constat : le Nord Franche-Comté a de nombreux atouts, des savoir-faire importants, mais présente un déficit d'image, d'où une nécessité d'harmonisation au niveau communication.

Une nécessité : la création ou la fusion d'outils à l'échelle de l'Aire Urbaine, tels qu'une Autorité d'Organisation des Transports, un Office de Tourisme, un Opérateur culturel, une seule agence de développement économique, etc.

Services autour de la gare

• **Des idées concrètes** : la création d'une structure d'aides pour répondre aux appels d'offres de la SNCF, la création d'un guichet unique pour renseigner les entreprises sur la commercialisation des terrains / mise en relation avec les promoteurs immobiliers, la mise en place d'une signalétique multilingue.

Les participants ont détecté quelques problèmes tels que les licences de taxis, la liaison de la gare TGV avec la gare TER...

• **Des idées concrètes** : faire venir un centre de recherche publique, mieux mettre en avant nos savoir-faire industriels (énergie, automobile...), créer une nouvelle métropole Belfort – Montbéliard - Mulhouse

Formation et recrutement

Un nombre important de formations, mais des lacunes sur certains domaines (santé, services).

• **Des idées concrètes** : renforcer le niveau en langues étrangères, organiser un forum de la formation et du recrutement le 11/12/2011, implanter une antenne locale d'un grand centre de formation continue.

Les problèmes détectés : comment faire venir les étudiants et les nouveaux salariés et les sédentariser ?

"Après ces premières rencontres qui nous ont permis de faire un point sur la situation et d'élaborer des pistes de travail, nous entrons maintenant dans le vif du sujet. C'est dès maintenant qu'il faut travailler ensemble pour que ce projet soit une réussite."

Louis DEROIN

"Des échanges ont été initiés avec d'autres pôles économiques comparables au Nord Franche-Comté qui ont accueilli le TGV pour pouvoir ainsi bénéficier de leur expérience."

Martine VIENOT

Tourisme et culture

Un besoin de coordination au niveau communication avec la SNCF au moment du lancement de la gare TGV et la nécessité de « professionnaliser » les offres.

• **Des idées concrètes** : la création d'un outil de disponibilité des hôtels à l'échelle de l'Aire Urbaine, la construction d'une offre clé en mains pour le tourisme d'affaires et de loisirs.

Développement économique et implantation des entreprises

Des atouts mais un déficit à la fois en image et en relations transfrontalières, avec la crainte que le TGV soit un outil de désertification vers les autres grandes agglomérations.

Vous souhaitez participer à la préparation de l'arrivée du TGV en 2011 ? Vous avez des idées, des craintes, des interrogations ?

Venez rejoindre le Club TGV Rhin-Rhône dans ce travail collaboratif ! C'est aujourd'hui que nous devons ensemble nous mobiliser pour réussir l'arrivée du TGV.

Inscriptions et calendrier des réunions sur www.belfort.cci.fr ou sur www.clubtgvrhinrhone.eu

Contact : Pôle Développement durable - Alexia Lavallée –

Tél. 03 84 54 54 69 - alavallee@belfort.cci.fr

ou cerclebelfortmontbeliard@clubtgvrhinrhone.eu

MARCHES PUBLICS

UNE NOUVELLE PLATE-FORME POUR LA CCI90



En 2010, le réseau des CCI change de plate-forme pour les marchés publics et rejoint la « Place de Marché Interministérielle » (PMI).

Désormais, les consultations de la CCI90 sont accessibles sur :

www.marches-publics.gouv.fr

Consulter et répondre aux marchés publics de la CCI du Territoire de Belfort

- Connectez-vous sur www.marches-publics.gouv.fr

Cette plate-forme permet aux entreprises de consulter les marchés publics (réseau des CCI mais également ministères, présidence de la République), de télécharger les dossiers de consultation et de répondre en ligne à ces marchés.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant. Un service d'alerte permet de recevoir directement par courriel les

annonces des marchés qui vous intéressent. Plusieurs alertes thématiques peuvent être créées à partir de mots clés, d'un secteur économique particulier, d'un acheteur spécifique et/ou sur un secteur géographique donné.

Consulter les autres marchés publics du département

- Connectez-vous sur www.marchesonline.com

Marchés Online vous offre un accès centralisé à l'ensemble des appels d'offres, dans tous les secteurs d'activité et pour tous types de marchés : les marchés de prestations intellectuelles (études, concours, etc...), les marchés de travaux (bâtiment, travaux publics), les marchés de fournitures et de biens d'équipement et les marchés de services.

Contact : Direction des Systèmes d'Information – dsi@belfort.cci.fr – Tél. 03 84 54 54 21

NOUVEAU : ATTESTATIONS FISCALE ET SOCIALE EN LIGNE

En vue de concourir aux marchés publics, les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent demander une attestation fiscale ou sociale directement sur Internet. Ces attestations, obligatoires pour répondre aux appels d'offres, prouvent qu'elles sont à jour du paiement des taxes et contributions dues au Trésor Public ou du paiement des cotisations sociales auprès de l'URSSAF.

Rendez-vous sur <http://pme.service-public.fr/actualites/brevs/attestations-sociale-fiscale-pour-soumissionner-marche-public.html>.

AIREXPOS - PARC EXPO BELFORT-ANDELNANS

VOTRE ÉVÉNEMENT A UN LIEU !



Avec chaque année, une quarantaine de salons, événements d'entreprises, réceptions, événements sportifs et autres temps forts, le Parc Expos de Belfort Andelnans est une véritable vitrine économique au cœur de l'Aire Urbaine... Ses références en terme de manifestations accueillies ou organisées par AIREXPOS sont : La Foire aux Vins et à la Gastronomie, Salon de l'Habitat, les spectacles de Noël du CE PEUGEOT, du

CE de l'Hôpital Belfort/Montbéliard, et celui offert par la CCI90 et la CMA90, mais aussi Anim'O – La fête des animaux, le Parc de Noël, Sportissimo, etc.

Avec 3 200 m² modulables, le site se transforme au gré des forces vives qui s'y succèdent : salons, congrès, spectacles, manifestations sportives... Le Parc Expos se veut avant tout un endroit réceptif et adaptable aux besoins de chacun.

AIREXPOS est doté d'une équipe de professionnels de l'événement qui concoure au quotidien au rayonnement du Parc. Il est l'un des outils structurants du développement économique du Territoire de Belfort et de l'Aire Urbaine qui permet à ses entreprises une visibilité et une présence sur leur marché de référence.

Pour tout savoir sur l'activité et le calendrier du Parc Expos de Belfort Andelnans : www.airexpos.com ou Tél : 03 84 21 65 65

Express - Express - Express - Express - Express - Express

NOMINATIONS

Martine FOLLY, Déléguée régionale au commerce et à l'artisanat, a été élevée au grade de Chevalier dans l'ordre national du Mérite. Christophe GARNIER, Directeur Général Economie & Développement des compétences du Conseil Régional de Franche-Comté a quitté ses fonctions pour prendre la Direction générale des services du Conseil Général de l'Ain. François DEBOUCHAGE est promu Secrétaire général de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 90 en remplacement de Pascal LAFFLY parti pour la CMA de Haute-Saône. Félicitations !

DIRECT CCI

Ils témoignent...

« J'étais à la recherche de la date exacte des soldes pour positionner un événement sur le Centre de Congrès. Les différentes sources consultées sur Internet n'affichaient pas les mêmes dates. N'arrivant pas à trouver des informations fiables, je me suis tournée vers Direct CCI. A mon écoute, ils ont immédiatement vérifié les informations grâce à leur réseau. De ce fait, j'ai pu répondre à mon client sans perdre de temps. Un grand merci !" »

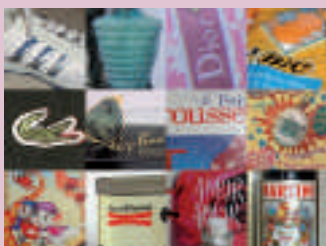
Marie-Laure MAUFFRAY
Novotel - Atria



DIRECT CCI

PROTEGER LE NOM DE VOTRE PRODUIT OU SERVICE EN DEPOSANT UNE MARQUE

Vous souhaitez faire connaître vos produits et services et les distinguer de ceux de vos concurrents en déposant une marque ? Vous devez préalablement vous assurer que le nom que vous avez choisi est valide et disponible. Direct CCI vous donne les principales règles de base.



Afin de devenir propriétaire d'une marque et pouvoir être le seul à l'utiliser pour promouvoir vos produits et services, vous devez déposer votre marque à l'INPI. Vous obtiendrez un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Vous pouvez vous défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi votre marque.

Vérifier la validité de la marque

La marque est un signe qui peut prendre des formes variées mais doit pouvoir être représenté graphiquement (un mot, un nom, un slogan, des chiffres, des lettres, un dessin ou un logo). Attention, certains signes ne peuvent pas être déposés en tant que marque comme par exemple un mot ou une expression qui pourraient tromper le consommateur sur la nature, les caractéristiques ou la provenance de votre produit ou service.

Vérifier la disponibilité de la marque à l'INPI

Vérifier la disponibilité d'une marque ne constitue pas une obligation légale, mais ne pas le faire est risqué. Si votre marque n'est pas disponible, elle peut être contestée à tout moment par les propriétaires de droits antérieurs qui peuvent, par exemple, vous attaquer en contrefaçon ou en concurrence déloyale et vous interdire d'exploiter votre marque.

Vérifiez, dans un premier temps, qu'il n'existe pas de noms identiques à celui que vous avez choisi soit dans un domaine d'activité identique ou similaire, soit pour des produits ou services identiques ou similaires. Vous pouvez faire cette recherche dans les bases de données en ligne sur www.inpi.fr, le site Internet de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) ou en vous rendant à l'INPI Franche-Comté situé dans les locaux de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie à Ecole-Valentin

Dans un second temps, une recherche dite "de similarités" permet de prendre en compte les ressemblances orthographiques, phonétiques et intellectuelles qui peuvent exister entre le nom que vous avez choisi et ceux qui sont déjà déposés ou enregistrés. Car même s'il n'existe pas de noms identiques au vôtre, des noms proches de celui que vous avez choisi peuvent constituer une "antériorité" (c'est-à-dire un droit antérieur) et vous conduire à devenir contrefacteur malgré vous. Cette prestation payante est proposée par l'ARIST.

Interpréter les résultats

C'est à vous d'interpréter les résultats mais attention, l'interprétation est un exercice très difficile. N'hésitez pas à consulter un spécialiste tel qu'un conseil en propriété industrielle pour vous aider. Si le nom de votre entreprise n'est pas disponible, il peut être contesté à tout moment par les propriétaires de droits antérieurs qui peuvent, par exemple, vous attaquer en contrefaçon ou en concurrence déloyale et vous interdire d'utiliser le nom de votre entreprise.

L'ARIST (Agence Régionale d'Information Stratégique et Technologique de Franche-Comté) conseille, entre autres, les entreprises franc-comtoises dans le domaine de la propriété intellectuelle. N'hésitez pas à contacter Anne-Marie VIEUX au 03 81 47 42 00 ou par mail à [l'adresse amvieux@franche-comte.cci.fr](mailto:amvieux@franche-comte.cci.fr).

Pour en savoir plus sur la protection des marques et des créations (logos, procédés, idées...), retrouvez plus d'informations sur notre site internet www.belfort.cci.fr ou sur www.inpi.fr.

FILIERE ENERGIE UNE VALLEE AMBITIEUSE PORTEE PAR TOUS !



Le Comité de Pilotage Filière énergie a tenu sa 2^{ème} réunion le 26 février dernier à la CCI du Territoire de Belfort.

Les Etats Généraux de l'Industrie en Franche-Comté ont abouti à la conclusion que la structuration de cette filière est prioritaire pour la région (voir dossier p.11). C'est aussi la volonté des membres du comité de pilotage qui ont renouvelé leur engagement à la structurer au niveau régional. Il s'agit d'affirmer le potentiel prometteur de cette filière d'excellence pour le développement économique du Nord Franche-Comté.

Des actions concrètes

Concrètement, les différents acteurs agissent pour le

développement de cette filière. C'est ainsi qu'une étude sur les transports exceptionnels est en cours. Elle doit permettre d'aider à trouver une solution pour le transport des gros colis qui sortent, entre autres, des usines Alstom et GE Energy. Un itinéraire bis est par ailleurs en cours de construction. Cette question mobilise les acteurs économiques et institutionnels du département mais également des départements voisins (notamment en Alsace).

En septembre, c'est une dizaine de PME franc-comtoises qui se rendra en Chine pour rencontrer des partenaires d'affaires avec le soutien d'EDF, en partenariat avec la CCI90 et le réseau Franche-Comté Entre-prendre.

Les partenaires présents ont confirmé leur soutien à l'événement « Le Rendez-vous des acteurs de l'énergie », un des temps forts du programme CAP POWER 2011

(voir page 9), et notamment les donneurs d'ordres ALSTOM, GE, EDF, ET CONVERTEAM.

Pour une communication exogène

Un logo "Vallée de l'énergie" a été choisi pour permettre de donner une identité territoriale à la filière énergie franc-comtoise aux niveaux national et international. Toutes les actions menées en faveur de la structuration de la filière par les différents partenaires seront identifiées par ce logo.



CAP POWER 2011 LE PROGRAMME DES CCI A UN NOM !

Le programme des CCI de Franche-Comté de structuration de la filière énergie, porté par la CCI du Territoire de Belfort, a dorénavant un nom : **CAP POWER 2011**. Il s'inscrit dans le cadre plus vaste de la « Vallée de l'énergie ». Avec le soutien de l'Europe, l'Etat, le Conseil général du Territoire de Belfort et la Communauté d'Agglomération Belfortaine, il s'axe autour de 5 thématiques :

- Développement et accompagnement des entreprises
- Promotion et attractivité
- Innovation
- Veille et Intelligence Economique
- Compétences et formation

Cap Power 2011 est une première étape d'un projet à long terme visant à faire de la Franche-Comté la « Vallée de l'énergie », un nouveau point d'ancrage mondial dans le domaine de l'énergie.

Plus d'informations : Marie JEANNIN au 03 84 54 54 82
ou par email : mjeannin@belfort.cci.fr



Express - Express - Express - Express - Express - Express

NOUVEAU PRESIDENT POUR LE POLE VEHICULE DU FUTUR

Le Pôle de compétitivité Véhicule du Futur a élu son nouveau Président lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2010. Georges LAMMOGLIA, Vice-Président du Pôle en charge de l'activité Excellence Industrielle PerfoEST depuis mai 2009, succède ainsi à Arnold TRAMAILLE.

UIMM - INAUGURATION DE LA MAISON DE L'INDUSTRIE

La Maison de l'Industrie, regroupant l'UIMM Belfort-Montbéliard, l'UIMM Haute-Saône et l'ensemble des structures de formation de l'UIMM du Nord Franche-Comté (AFPI, CFAI, ADEFIM) a été inaugurée le 1^{er} avril en présence de Jean-François PILLIARD, Délégué Général de l'UIMM.

RENCONTRES DDO / SST LE RDV DES ACTEURS DE L'ENERGIE



Le 24 juin 2010, réservez votre journée ! Participez au « Rendez-vous des acteurs de l'énergie », une journée de rencontres d'affaires et d'échanges avec les acteurs majeurs de la filière.

Saisissez cette opportunité pour valoriser vos savoir-faire auprès des grands donneurs d'ordre du secteur et mieux connaître leurs activités et attentes.

Un rendez-vous pour qui, pour quoi ?

Organisée à l'ATRIA de Belfort, cette journée vous apportera des connaissances indispensables sur les différents marchés du nucléaire, des énergies



renouvelables, ainsi que du thermique classique. Les acteurs majeurs de l'énergie (Alstom, GE, EDF, etc.) vous présenteront leurs besoins et leurs attentes en termes de sous-traitance.

Vous pouvez également solliciter des rendez-vous auprès d'entreprises issues des différents marchés de la filière et profiter ainsi de cette journée pour vous faire connaître auprès des donneurs d'ordres de la région, mais aussi auprès d'autres entreprises nationales et internationales.

Nous vous donnons la possibilité de planifier des rendez-vous avec d'autres entreprises franc-comtoises sous-traitantes de la filière pour vous insérer dans un maillage régional et afficher une plus grande complémentarité des savoir-faire auprès des donneurs d'ordres.

Au travers de cette journée, c'est toute la richesse et la diversité des savoir-faire industriels franc-comtois liés ou adaptables à l'énergie qui seront présentées aux donneurs d'ordre locaux, mais aussi nationaux et internationaux. Ne ratez pas cet événement unique et inscrivez-vous dès à présent !

Informations : Pôle Industrie/International – Sanaa CHIADMI –
Tél. 03 84 54 54 72 ou schiadmi@belfort.cci.fr
Inscriptions directement sur le site dédié :
www.rdv-energie-belfort.com

FORUM ITER PREMIER TEMPS FORT POUR L'ENERGIE



Point de démarrage de l'accompagnement du réseau des CCI de Franche-Comté pour permettre aux entreprises de la région de bénéficier du potentiel des marchés publics de l'énergie, le **Forum « ITER et les marchés publics de l'énergie »** a réuni, le 5 février, près de 70 participants venus de toute la région.

Cette manifestation visait à présenter le projet ITER aujourd'hui mais également à offrir une large vision du potentiel et des exigences des marchés publics de l'énergie.

Pour ce faire, 5 interventions ont rythmé ce dense après-midi :

- Sabine PORTIER, Officier de Liaison Industriel pour la France. Sa présentation a permis de montrer la mobilisation industrielle sur ITER et de présenter les perspectives pour les entreprises françaises



- Laurent LETELLIER, du CEA Cadarache, a présenté le projet ITER, l'approche élargie mais également les différents projets du CEA. Son intervention a notamment permis de mieux cerner les acteurs, les technologies, les besoins sur ces différents projets.
- Yannick PARIS, de la société LPME, a expliqué le fonctionnement des marchés publics de l'énergie, les pré-requis, les exigences...
- Stéphane VICTOR, de la société AKIUM PROCESS a notamment présenté les différents savoir-faire recherchés sur ITER et montré l'importance du couple produit/process dans une offre.
- Daniel BRESSON, d'ALSTOM MSA, a expliqué comment l'entreprise se positionne sur un projet. Ce témoignage a permis de montrer toute l'importance de l'anticipation pour les entreprises et du travail en amont avec les grands acteurs des projets.

Ce forum a permis d'identifier des thématiques d'ateliers en vue d'un accompagnement collectif, dont la première session sera proposée au second trimestre 2010. En complément, les entreprises franc-comtoises pourront être accompagnées individuellement pour aborder avec un consultant des points plus spécifiques.

N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt et de vos attentes sur cet accompagnement afin que nous puissions proposer des ateliers y répondant au mieux.

Plus d'informations : Marie JEANNIN au 03 84 54 54 82 ou par email : mjeannin@belfort.cci.fr

EXPORTATION

17 ENTREPRISES FRANCHISSENT LE PAS !

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec Ubifrance, l'Agence française pour le développement international des entreprises, les CCI de Franche-Comté se sont engagées à identifier et accompagner 155 nouveaux exportateurs sur 3 ans, entre 2009 et 2011, soit 55 par an. A l'issue de la première année, le seuil des 50 entreprises a été atteint, dont 17 pour le seul Territoire de Belfort.

Qu'est-ce qu'un nouvel exportateur ? Toute entreprise dont le chiffre d'affaires à l'export est inférieur à 5% ou dont l'activité internationale est ponctuelle.

Les 17 entreprises identifiées comme primo-exportatrices ont été suivies par la CCI90 et ont enclenché une action à l'international : prospection individuelle, participation à des rencontres d'affaires et salons, emploi d'un V.I.E. (Volontariat International en Entreprise), etc.

Parmi les outils-leviers à la disposition des entreprises, l'assurance prospection Coface, qui est une garantie contre le risque d'échec commercial à l'étranger, est encore très peu sollicitée par les sociétés. Il s'agit pourtant d'un outil simple et efficace.



Vous souhaitez en savoir plus sur les dispositifs d'appui et l'accompagnement proposés par la CCI90 ?

**Contactez le Pôle Industrie/International au
03 84 54 54 68
ou par email à l'adresse suivante :
iblanchard@belfort.cci.fr.**

Express - Express - Express - Express - Express - Express

IMPACT DE LA SUPPRESSION DE LA TP SUR VOTRE ENTREPRISE :

CONNECTEZ-VOUS AU SIMULATEUR

Le Ministère des Finances a mis en place un simulateur à destination des entreprises, conçu pour permettre d'évaluer les effets de la réforme à partir de données simples et de l'avis de taxe professionnelle 2009. Connectez-vous à ce simulateur directement sur www.belfort.cci.fr et répondez à notre sondage en ligne pour connaître les effets de cette réforme sur les entreprises du Territoire de Belfort.

POUR UNE MEILLEURE DESSERTE DE LA GARE BELFORT-MONTBELIARD

L'Assemblée Générale de la CCI du Territoire de Belfort, réunie le 29 mars 2010, considère que la desserte Est-Ouest du TGV Rhin-Rhône est satisfaisante, mais que en revanche, tant au niveau des fréquences qu'au niveau des horaires, la desserte Nord-Sud ne répond nullement aux attentes des chefs d'entreprises et n'est pas au niveau auquel pourrait prétendre une agglomération de plus de 300 000 habitants. En conséquence, elle demande que la gare TGV de Belfort-Montbéliard puisse être efficacement desservie en direction de Lyon et de l'Allemagne, ces destinations étant essentielles aux relations commerciales de notre bassin d'emploi. Elle demande également que soient mises en place au moins trois liaisons par jour et par sens sur l'axe Nord-Sud au départ de la gare Belfort-Montbéliard et que soit assurée par des navettes cadencées la desserte de la gare TGV Belfort-Montbéliard avec les agglomérations de l'Aire Urbaine. Par ailleurs, la CCI du Territoire de Belfort rappelle l'urgence d'engager au plus vite les travaux de la deuxième tranche de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône et ceci dans l'intérêt évident du développement des entreprises du Nord Franche-Comté comme de Suisse.

LA LIAISON FLUVIALE A GRAND GABARIT RHIN-RHÔNE EST IMPERATIVE

L'Assemblée Générale de la CCI du Territoire de Belfort, réunie le 29 mars 2010, considère que la réalisation d'une liaison à grand gabarit entre les bassins du Rhin et du Rhône est impérative pour répondre aux objectifs de report modal portés par la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009. De plus, le port de Bourogne pourrait devenir idéalement un lieu de chargement de colis lourds et à grand gabarit. En conséquence, la CCI du Territoire de Belfort considère qu'il convient d'engager rapidement les études complémentaires relatives à la connexion entre les bassins du Rhin et du Rhône en vue du débat public prévu par la loi d'ici 2012. Elle invite l'ensemble des acteurs franc-comtois, alsaciens, allemands et suisses à se mobiliser pour défendre la réalisation de cette liaison à grand gabarit de façon à offrir une véritable chance de développement du transport fluvial entre la Mer du Nord et la Méditerranée, dont l'intérêt en termes de développement durable est avéré, ainsi que pour obtenir l'inscription de cette infrastructure au titre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) en cours de révision et dans le schéma national des infrastructures prévu par la loi du 3 août 2009.

LES ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE

« Permettre à l'industrie de retrouver la place centrale qui doit être à nouveau la sienne dans l'économie de la France », tel est l'objet des Etats Généraux de l'Industrie (EGI) annoncés par le Président de la République en septembre 2009 et mis en place par le Ministre chargé de l'Industrie le 15 octobre 2009.

Le dispositif se basait sur une concertation ayant pour but d'établir un pacte économique et social relatif au caractère primordial de l'industrie pour l'économie et la société françaises, ainsi que de définir une nouvelle politique industrielle en France. Au total, ce sont plus de 5 000 personnes, en particulier entreprises, fédérations professionnelles, partenaires sociaux et économiques, qui ont participé aux échanges, dont quelque 300 en Franche-Comté dont une centaine d'entreprises.

Un volet national s'appuyait sur 11 groupes de travail thématiques (5 thématiques transverses et 6 thématiques « filières »), dont les travaux étaient coordonnés par un Comité national présidé par Jean-François DEHECQ.

Parallèlement, des ateliers thématiques étaient organisés dans chacune des 22 régions de France métropolitaine afin d'aborder les 5 thématiques transverses retenues au niveau national et les thématiques filières les plus présentes dans la région.

Un troisième volet dit « participatif » permettait des contributions libres via un site internet dédié.

Les travaux se sont déroulés en deux étapes : une première phase visant à définir un diagnostic sur les forces et faiblesses de l'industrie en France, une seconde destinée à proposer des actions.



5 thématiques transverses

- Innovation et entrepreneuriat
- Accès au financement
- Politique de filières
- Compétitivité et croissance verte
- Emploi et formation

6 thématiques "filières"

- Biens de consommation
- Industrie des TIC
- Industrie de la santé
- Biens intermédiaires
- Biens d'équipements et éco industries
- Matériels de transport

Les Etats Généraux de l'Industrie

> En chiffres

- Plus de **5 000** participants
- **250 réunions**
- Plus de **1 000 propositions**

> En Franche-Comté

- **5 ateliers** thématiques
- **2 ateliers** sur "Automobile, transport, mobilités" et sur "Microtechniques, santé et télé-médecine"
- **Des groupes de travail** pour faire émerger les principales propositions
- **1 séminaire** réunissant 200 personnes pour discuter de ces propositions avec deux tables rondes :
 - comment l'industrie saura rester compétitive ?
 - comment travailler mieux ensemble ?
- **5 propositions d'actions** ont été remontées au Ministère (voir encadré).

> Réflexions des CCI

- **7 priorités d'actions** pour l'industrie formulées par le réseau des CCI :
 - Développer l'attractivité et renforcer l'acceptation de l'industrie dans la société
 - Soutenir l'innovation et le développement de la compétitivité des entreprises
 - Grandir et transmettre en maîtrisant les outils de sa croissance
 - Projeter l'entreprise sur de nouveaux marchés, en particulier à l'international
 - Résorber les surcapacités de production de certaines filières
 - Structurer les relations entre acteurs d'une filière
 - Agir sur l'environnement de l'industrie pour contribuer à sa compétitivité

Ces propositions ont fait partie intégrante du rapport du Comité National des EGI présenté au Gouvernement.

4 OBJECTIFS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE FRANÇAISE

Les EGI ont fait émerger un pacte économique et social autour du caractère indispensable de l'industrie pour l'économie et la société françaises. Ce pacte et la nouvelle politique industrielle française ont vocation à permettre d'atteindre 4 grands objectifs.

Une augmentation de 25% de la production industrielle française d'ici à fin 2015

Les principaux leviers d'actions qui devront permettre à l'industrie d'arriver à ce résultat sont :

- l'innovation industrielle pour permettre de développer de nouveaux marchés,
- le renforcement de la compétitivité des entreprises, grâce à des investissements accrus et la montée en gamme des produits fabriqués en France,
- l'amélioration des compétences, notamment en développant les savoirs et savoir-faire liés aux filières porteuses de croissance,
- un renforcement de la structuration des filières industrielles françaises, permettant à ces dernières de progresser de façon plus compétitive et solidaire sur les marchés internationaux.

La pérennisation de l'emploi industriel

L'augmentation de l'activité industrielle doit permettre, sur le long terme, le maintien de l'emploi industriel direct, après plusieurs années de diminution.

Une balance commerciale industrielle (hors énergie) durablement positive d'ici 2015

Entre 1960 et 2007, la France n'a connu que 5 années de solde négatif de ses échanges industriels (entre 1987 et 1991). La situation est réapparue depuis 2007 et semble se maintenir. Le plan d'actions résultat des EGI doit permettre de rétablir une balance commerciale industrielle excédentaire d'ici fin 2015.

Un gain de plus de 2% de la part française dans la production industrielle de l'Europe (Europe à 15)

La part de l'industrie dans la production française ne cesse de diminuer depuis 15 ans. Il s'agit d'inverser cette tendance pour augmenter de 2% la part de l'industrie française dans la valeur ajoutée industrielle totale européenne afin qu'elle atteigne plus de 15% en 2015 (sur la base de l'Europe à 15, de sorte de comparer l'industrie française à celle d'économies structurellement proches).



5 PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR LA FRANCHE-COMTE

LES PARCOURS PROFESSIONNELS SÉCURISÉS Coordonner et formaliser le rôle et les apports de chaque acteur dans un véritable engagement territorial pour une sécurisation des parcours professionnels en relation avec le développement de l'activité des entreprises, quel que soit leur secteur.

LE CENTRE D'ESSAIS ET DE MODÉLISATION DE LA BOUCLE D'AIR (CEMBA) Renforcer le positionnement de la région sur le développement du véhicule "décarboné". Le pôle de compétitivité Véhicule du futur doit en faire un axe stratégique.

LA « FILIÈRE ÉNERGIE » Mettre en place une politique régionale qui concerne les entreprises et organismes qui consacrent leurs activités aux études, à la fabrication, à l'installation et à la maintenance des moyens de production d'électricité ou de chaleur en travaillant sur 5 thèmes structurants : les compétences, le développement et l'accompagnement des entreprises, la promotion/attractivité, l'innovation et la veille.

L'ÉCOLE DE L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE Prendre en compte et enseigner les techniques de l'excellence opérationnelle (ou école du Lean, en anglais) par des progrès sur la qualité et l'élimination des gaspillages.

CRÉATION D'UNE JOURNÉE NATIONALE DE L'INDUSTRIE Mettre en place une Journée de l'Industrie afin de promouvoir et de valoriser la filière industrielle auprès du grand public et d'améliorer son image.

5 LEVIERS D' ACTIONS POUR REUSSIR CETTE NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE

1- CONSOLIDER LA STRUCTURATION DES FILIERES INDUSTRIELLES FRANÇAISES

Dans ce domaine, la première mesure consistera à créer des comités stratégiques filières qui auront notamment pour vocation de définir une feuille de route stratégique de moyen / long terme de la filière, de définir ou améliorer la gouvernance de la filière, de définir un plan de gestion prévisionnelle des compétences au sein de la filière, d'élaborer des codes de bonnes pratiques dans la relation entre grandes et petites entreprises, de suivre les engagements pris, de rapprocher les pôles de compétitivité de la filière, et de réunir les partenaires sociaux pour mener des négociations sociales filières en cohérence avec la stratégie retenue.

La filière énergie est l'une des filières pressenties pour bénéficier d'un fonds sectoriel destiné à faire émerger des entreprises de rang 1 et 2 très solides au niveau mondial.

Parallèlement sera étudiée l'opportunité de mise en place de fonds sectoriels. Cofinancés et gérés par le FSI et les principaux grands acteurs des secteurs et filières, ils permettront de faire émerger, derrière les grandes entreprises, des

entreprises de rang 1 et 2 très solides au niveau mondial et, éventuellement, de soutenir le développement des PME et ETI prometteuses. La filière énergie/environnement est l'une des filières pressenties pour un fonds de ce type. Une partie des 300M€ dédiés aux filières dans l'action « Etats Généraux de l'Industrie » de l'emprunt national pourra être investie dans ces fonds.

Un médiateur de la sous-traitance, à l'image du Médiateur du Crédit, sera nommé. Il veillera à la mise en place des bonnes pratiques permettant d'instaurer des relations durables entre clients et fournisseurs, en lien avec les comités stratégiques filières. Il veillera également à la cohésion et à l'évolution des différentes chartes existantes et à les promouvoir auprès des donneurs d'ordre et interviendra auprès de grands comptes si un fournisseur constate des pratiques abusives de façon récurrente et l'inefficacité du médiateur interne au client.

Un appel à projets « projets structurants en région » sera lancé afin de financer, via une avance remboursable ou une intervention en capital, certains de ces projets. Ils seront financés à condition que l'un des grands acteurs de la filière prenne une participation au projet, à hauteur au moins équivalente à celle de l'Etat. Cet appel à projets pourra être financé par une partie de l'enveloppe des 300 M€ dédiée aux filières au sein de l'action « Etats Généraux de l'Industrie » de l'emprunt national.

2- METTRE L'INDUSTRIE AU CŒUR D'UN GRAND PROJET COMMUN

Plusieurs mesures seront prises telles que créer une conférence nationale de l'industrie, impulser un pacte pour une Europe industrielle, valoriser le « made in France », créer une « semaine de l'industrie », renforcer les liens entre industrie, éducation nationale et enseignement supérieur ou encore revaloriser le rôle « industriel » de l'Etat actionnaire.

3- DEVELOPPER L'EMPLOI ET LES COMPETENCES SUR LES TERRITOIRES

Il s'agira d'inciter à la réindustrialisation et de promouvoir l'emploi sur les territoires, de mettre en place un dispositif « biseau seniors juniors » pour la transmission des savoirs industriels stratégiques, de fédérer la gestion de l'emploi et des compétences au niveau territorial ainsi que d'améliorer l'évaluation, l'efficacité et la conditionnalité des aides publiques.

4- RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET L'INNOVATION

Plusieurs mesures seront prises telles que mettre en place des prêts verts bonifiés visant à accompagner l'amélioration de la compétitivité des entreprises par le biais de l'investissement dans des process plus « propres » et plus compétitifs. Deux personnes qualifiées seront chargées, d'ici septembre 2010, d'identifier toutes les pistes de simplification réglementaire susceptibles de faciliter l'activité industrielle et d'améliorer notre compétitivité. Les DIRECCTE seront missionnées pour organiser dans chaque région, avant fin 2010, la mise en place d'un processus d'information et d'orientation des entreprises, en lien avec des acteurs locaux de l'accompagnement des entreprises (OSEO, CCI, Conseil Régional, Banque de France, Médiation du Crédit et de la sous-traitance, Ubifrance...).

Il s'agira également de pérenniser le remboursement anticipé du Crédit Impôt Recherche pour les PME, d'instaurer une fiscalité incitative à l'exploitation en France des brevets et enfin de créer un fonds d'investissement France Brevets.

Inciter à la réindustrialisation et promouvoir l'emploi sur les territoires.

5- ASSURER LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE

Orienter l'épargne des Français et le crédit bancaire vers l'industrie est l'une des mesures prises pour assurer le financement de l'industrie. Cette mesure s'accompagnera de la création d'un observatoire du financement de l'industrie rattaché au Médiateur du Crédit. Enfin, la dernière mesure consiste à assurer le financement de l'industrie par les établissements bancaires en phase de sortie de crise. Une réflexion s'organisera dans le cadre d'un groupe de travail associant établissements bancaires, Banque de France, entreprises et ministères relatif à la notation des entreprises, auquel l'ordre des experts-comptables sera associé.



Jacques BARTHELEMY, Préfet de Région,
à la clôture des Etats Généraux de l'Industrie en Franche-Comté

ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS

« DE TOUS A TOUT »

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ont créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de "tous à tout". Deux aspects ont particulièrement été mis en avant lors de la rédaction de cette loi. Le premier concerne l'accessibilité "de tous" en prenant en compte tous les types de handicap, le second l'accessibilité "à tout" en développant le thème de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports.

Ainsi, le dispositif réglementaire rend obligatoire la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), **dont tous les commerces**, à l'échéance du 1^{er} janvier 2015. Ceci s'applique aux constructions d'établissements recevant du public, ainsi qu'aux créations d'établissements par changement de destination, avec ou sans travaux. Les obligations et les délais d'application se font en fonction du type d'ERP, de la date du permis de construire et / ou de la déclaration de travaux.

Les points et dates clés :

- La loi impose que les ERP existants des **catégories 1 à 4** (dont le permis de construire date d'avant 2007) devront être accessibles au 1^{er} janvier 2015. Il peut y avoir des conditions particulières d'application des règles, lorsque des contraintes liées à la structure du bâtiment l'imposent : ces conditions particulières d'applications sont décrites dans un arrêté.



- Pour les ERP existants classés en **5^{ème} catégorie**, ce qui est la grande majorité des commerces, l'ensemble des prestations doit pouvoir être fourni dans une partie du bâtiment accessible aux personnes handicapées avant le 1^{er} janvier 2015.

- Afin que la réalisation des travaux soit effective en 2015, le législateur a ajouté une échéance de réalisation de diagnostic d'accessibilité des établissements de catégorie 1 à 4.

Retrouvez plus d'informations sur www.belfort.cci.fr, ainsi que de nombreux documents d'aides à la décision destinés aux maîtres d'ouvrages.

Plus d'informations : Pôle Développement durable – Alexia LAVALLEE – alavallee@belfort.cci.fr – 03 84 54 54 69

PRODUITS CHIMIQUES

POUR UNE GESTION DURABLE

Depuis 2007 des évolutions réglementaires considérables sont intervenues dans le domaine des produits chimiques (REACH, règlement CLP/SGH...), d'autres sont à venir. Elles continueront à avoir des impacts importants sur le fonctionnement des entreprises tant au niveau des produits et des processus qu'au niveau des relations avec leurs clients et fournisseurs.

Il est donc impératif pour les entreprises de mettre en œuvre une démarche dynamique de gestion des risques chimiques.

Dans la continuité de l'action d'accompagnement collectif REACH entreprise en 2008, menée par les CCI de Franche-Comté, et avec le soutien financier de la DRIRE Franche-Comté et de la direction régionale de l'ADEME, 10 PME franc-comtoises vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement individuel en 2010.



- **But** : Initier ou poursuivre le travail engagé pour répondre d'une part, aux besoins des industriels vis-à-vis de la mise en œuvre de Reach et d'autre part, les informer sur les conséquences du nouveau règlement SGH.

• Déroulement :

- **1 journée collective d'approfondissement** qui permettra de rappeler les principes généraux des réglementations REACH et SGH et de présenter des applications pour chacun de ces cas,
- **3 journées d'accompagnement individuel** : elles seront l'occasion, à partir d'un état des lieux des démarches réalisées dans l'entreprise pour mettre en œuvre et suivre les évolutions des règlements REACH et SGH, de créer un plan d'actions propre à l'établissement. La CC190 vous assurera un accompagnement et un suivi pour la mise en œuvre de ce plan.

• Modalités :

Cet accompagnement est réservé exclusivement aux PME franc-comtoises. Elles bénéficient de subventions d'un montant total de 1 969 € HT, ce qui ramène le coût à la charge de l'entreprise à 1 794 € HT, (coût total = 3 763 € HT).

Informations et inscriptions : Pôle Développement durable – Alexia Lavallée – alavallee@belfort.cci.fr – 03 84 54 54 69

NOUVEAUTE LES SOURIRES DU COMMERCE

Nouveauté 2010, la CCI du Territoire de Belfort collabore avec les communes du département dans son programme de valorisation des commerces de proximité en leur proposant de participer à l'opération « Les Sourires du commerce ». Elles peuvent alors concourir pour l'obtention du label « Commerce de proximité ». Il récompense par un, deux, trois ou quatre sourires, les communes qui agissent activement pour valoriser les commerces locaux. Elles participeront, le 9 octobre prochain, à la journée nationale de promotion du commerce de proximité.



« La commune s'est dotée d'un Agenda 21 lui permettant d'inscrire ses actions dans une approche à la fois environnementale, sociale et économique. L'opération « Les Sourires du Commerce » s'articule bien avec le volet « Proximité et consommation ». En effet, nous sommes favorables au développement du commerce de proximité, car il s'intègre à notre philosophie du vivre ensemble à Danjoutin. Les actions collectives telles que la Journée nationale de promotion du commerce de proximité ou celles organisées par l'association locale des commerçants trouvent alors tout leur sens. Il nous semble également important de pouvoir afficher la qualité du commerce local et de lui offrir la lisibilité nécessaire afin d'inviter le plus grand nombre possible de clients à pousser la porte des magasins locaux.»

Daniel FEURTEY
Maire de Danjoutin

Réunion d'information : 21 avril à 20h30 - Salle d'honneur de la Mairie

« Dans une commune rurale comme la nôtre, il est important de conserver les commerces. Notre village est traversé par une route à grande circulation, une clientèle de passage non négligeable s'y arrête. Avec le conseil municipal, nous avons souhaité participer à l'opération « Les Sourires du commerce » aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie, car cela s'intègre tout à fait à notre volonté de rendre le village plus attractif. Les commerces de proximité sont porteurs d'emplois. Ils permettent de reculer les limites de la dépendance pour les personnes âgées mais aussi, ils participent à la dynamisation du village. »

Jean-Louis BUCHWALTER
Maire de La Chapelle-sous-Rougemont

Réunion d'information : 29 avril à 20h30 - Salle des associations



QUALITE UN SITE POUR LES « ENSEIGNES DE QUALITE » VALORISEZ VOTRE QUALITE D'ACCUEIL AUPRES DE VOS CLIENTS !

La CCI90 crée un site Internet à destination du grand public pour la promotion des entreprises de commerce et/ou de services titulaires d'un label, d'une certification, d'une qualification ou adhérent à une Charte Qualité (par exemple : Maître-restaurateur, Tourisme et handicap, Garage propre, Pressing Propre, Compagnons du goût, Qualité Tourisme, etc.).

Si tel est votre cas, faites-le nous savoir et bénéficiez gratuitement d'une visibilité sur notre site www.enseignesdequalite90.belfort.cci.fr.

Pour vous inscrire : www.belfort.cci.fr, rubrique Opérations collectives - Démarche de progrès 2010
ou par téléphone : 03 84 54 54 67

Express - Express - Express - Express - Express - Express

GUIDE 2010 POUR LE VIEUX BELFORT

L'Association des Commerçants, Artisans et Professions libérales du Vieux Belfort a publié son guide 2010 édité à 15 000 exemplaires. Il se veut le reflet du dynamisme commercial de la Vieille-Ville et de ses professionnels, à l'image de son site Internet www.vieux-belfort.fr

Plus d'informations : Association du Vieux Belfort - Ghislain GRANDJEAN - Tél. 03 84 21 83 81 - www.vieux-belfort.fr

ENQUETE SATISFACTION CLIENTS COMMERÇANTS, RESTAURATEURS : TOUS CONCERNÉS !



Nouveauté 2010 :
un questionnaire « Restaurants »

En 2010, une enquête satisfaction est destinée spécifiquement aux restaurateurs. Créée en collaboration avec des professionnels de la restauration, elle cible les questions liées à votre activité.

La CCI90 analyse les questionnaires complétés par les clients. Un espace privé du site internet www.belfort.cci.fr est spécialement dédié à cette enquête. Les entreprises participantes peuvent découvrir en ligne, mais en toute confidentialité, leurs résultats individuels, une analyse

des résultats collectifs par zone géographique, ainsi qu'une synthèse départementale.

Inscrivez-vous à la prochaine campagne !

La campagne 2010 se déroulera du 1^{er} au 30 juin prochains. Commerçants ou restaurateurs, pour y participer, il vous suffit de vous inscrire en indiquant le nombre de questionnaires et d'urnes dont vous avez besoin. Ils seront mis gratuitement à votre disposition.

Pour vous inscrire :
www.belfort.cci.fr ou par téléphone : 03 84 54 54 67

FORMATIONS GRATUITES* POUR VOUS ET VOS SALARIES



Vous souhaitez vous former ou former vos salariés dans une ambiance conviviale propice aux échanges d'expérience.

La CCI du Territoire de Belfort vous propose des formations adaptées à vos exigences !

Programme complet disponible sur www.belfort.cci.fr
(*prises en charge par le FSE et la CCI90)

CHARTRE QUALITÉ
C'est le Artisan d'Excellence
MAISON DE QUALITÉ
CCI TERRITOIRE DE BELFORT

- 1- A FLEUR DE POT - Rachel Lupfer (Delle)
- 2- AUX COMESTIBLES - Philippe Charbonnier (Belfort)
- 3- BIJOUTERIE JEAN-EDMOND - J-Edmond Beuglet (Delle)
- 4- BOUL. PATISS. LA ROSERAIE - Pascal Cardot (Belfort)
- 5- COLLARD OPTIQUE & AUDITION - Jérôme Collard (Belfort)
- 6- LOLY BOUTIQUE - Maria Dolorès Roux (Beaucourt)
- 7- MELA BEAUTE SPA - Mélanie Bellion (Delle)
- 8- PARAPHARMACIE DES 4 AS - Olivier Joncour (Belfort)
- 9- REACTIV-IT - Flavien Ferrocino (Belfort)
- 10- REVE DE FEU - Philippe Moutte (Belfort)

Retrouvez les autres lauréats de la Charte Qualité 2010 dans les prochains numéros de Synergique.

CCI
Association des artisans du Centre de la région

www.enseignesdequalite90.belfort.cci.fr

CLUB RH NOUVEAU CAP POUR LES SENIORS



D'autres mesures permettent aujourd'hui de passer à la vitesse supérieure. Pour inciter à travailler plus longtemps, des incitations financières, sous la forme de suppression de plafond de ressources applicables en cas de cumul d'un emploi et d'une retraite à taux plein (CSS., art. L. 161- 22), sont destinées à changer la mentalité des seniors.

Les régimes de retraite complémentaire devraient prochainement s'aligner sur ces dispositions. Un retraité peut ainsi disposer de revenus bien supérieurs à ceux perçus précédemment, s'il a attendu, pour demander sa pension, d'être âgé de 65 ans, ou d'avoir la durée d'assurance requise entre 60 et 65 ans.

Pour faire le point sur ce sujet, le prochain club RH sera consacré aux nouvelles modalités de gestion des âges et des retraites, le

Depuis quelques années, de nombreuses mesures convergent pour exiger de nouvelles pratiques en termes de gestion de l'emploi des seniors en entreprise. La réforme des retraites a bouleversé la donne en la matière, en particulier avec l'allongement progressif du temps de cotisation pour bénéficier d'une retraite complète.

Dans le même temps, les préretraites progressives ont été supprimées et les préretraites totales du FNE ont été sévèrement recadrées. La contribution Delalande a été supprimée, ainsi que la mise à la retraite d'office entre 60 et 65 ans et la possibilité de ruptures conventionnelles.

jeudi 22 avril 2010
de 10h à 12h
à la CCI 90.

Plus d'informations :
Pôle Emploi et compétences
Elisabeth LABLOTIERE
elablotiere@belfort.cci.fr
Tél. 03 84 54 54 11



EMPLOI

Express - Express - Express - Express - Express - Express

LA BONNE ADRESSE POUR UNE DISTRIBUTION GARANTIE

Chaque jour en France, 800 000 plis ne peuvent être distribués par les services de La Poste car l'adresse mentionnée n'est pas correcte. En effet, les facteurs sont chargés de distribuer le courrier à l'adresse indiquée. Si celle-ci est incorrecte, le pli est retourné à l'expéditeur avec la mention « Pli Non Distribuable ».

Cependant le facteur peut connaître le destinataire. Aussi, il distribuera le courrier même si l'adresse n'est pas conforme en y apposant l'étiquette ci-jointe. Cette étiquette indiquera au destinataire le dysfonctionnement afin qu'il puisse prévenir son correspondant. Celui-ci pourra mettre à jour son fichier adresse pour ses futurs envois.

De la qualité des fichiers adresses dépend la garantie de la bonne distribution du courrier. Pour tout renseignement sur l'adresse, www.laposte.fr/sna/ ou 36 34.



GUIDE PRATIQUE PME/PMI SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

L'ACFCI, avec l'Institut pour une Culture de la Sécurité Industrielle (ICSI) a élaboré un guide pour aider et orienter le chef d'entreprise dans sa démarche de gestion de la Santé et de la Sécurité sur le lieu de travail (élaborer et faire vivre le document unique sur l'évaluation des risques professionnels, mettre en place une démarche de gestion de la Santé et de la Sécurité au travail). Destiné notamment aux PME, il fournit des informations et des conseils pour identifier les risques, les évaluer et prendre les mesures de prévention nécessaires.

Téléchargez le guide sur www.belfort.cci.fr

APPRENTISSAGE

RENCONTRE AVEC LAURENT WAUQUIEZ

Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, a lancé début 2010 les ateliers de l'apprentissage et de l'alternance avec pour objectif de développer et promouvoir cette voie d'accès au marché du travail.

Quelles conclusions tirez-vous des échanges qui se sont tenus dans le cadre des ateliers de l'apprentissage et de l'alternance ?

Les propositions des Ateliers me seront remises au cours du mois de mars*, et je ne veux pas tirer de conclusions trop hâtives mais, sans trop dévoiler les travaux des groupes de travail, il est clair que la simplification administrative sera au menu.

La priorité c'est de savoir où l'on veut aller ; l'objectif c'est de former 1 jeune sur 5 par la voie de l'apprentissage et il faut mettre les moyens en face pour y arriver. Mais je veux qu'on mette les choses dans l'ordre, d'abord fixer le cap d'un jeune sur 5 par alternance, dans tous les secteurs d'activité pas seulement les secteurs traditionnels et ensuite on s'occupera de la « plomberie », c'est la méthode que je préconise.

L'adaptation du contenu des cours à la réalité du travail en entreprise est une des préoccupations des chefs d'entreprise. Comment améliorer cette corrélation ?

Notre pays connaît depuis 20 ans un problème structurel d'accès à l'emploi. Notre système de formation est beaucoup trop théorique : du coup, les entreprises sont réticentes à embaucher des jeunes qu'elles ne jugent pas assez opérationnels, et les jeunes ont du mal à acquérir de l'expérience car on ne les embauche pas.

Une des solutions pour mettre fin à ce cercle vicieux, c'est le développement de l'alternance dont l'efficacité pédagogique repose sur le tuteur ou le maître d'apprentissage qui doit être soigneusement sélectionné pour ses capacités à transmettre les savoir-faire et à accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Pour améliorer la corrélation entre cours et réalité du travail il faut aussi mieux informer et accompagner les PME et

TPE notamment par la recherche d'une offre de formation adaptée aux besoins en qualification des entreprises visitées. Ces objectifs font partie intégrante de la mission confiée aux développeurs de l'apprentissage et de l'alternance que nous avons mis en place avec les réseaux consulaires sur le terrain et j'attends beaucoup de ces services de proximité.

Enfin, l'inspecteur d'apprentissage doit assurer une mission d'inspection pédagogique, administrative et financière des CFA et de contrôle de la formation dispensée aux apprentis dans les entreprises. Il doit se comporter comme un véritable conseiller auprès de l'entreprise sur les plans pédagogique et relationnel.

Quel est, selon vous, le principal argument en faveur de l'apprentissage et de l'alternance pour inciter le chef d'entreprise à recourir à l'emploi de jeunes en apprentissage ou en alternance ?

Le recrutement par la voie de l'alternance, je le répète, doit avant tout être compris par les entreprises comme un choix gagnant et il faut les inciter à recruter par cette voie. Pour cela, je crois qu'il est important de rappeler les mesures incitatives qui ont été prises comme le dispositif « zéro charges » ou les aides directes au recrutement.



(*) interview réalisée le 10 mars 2010

CREATION

PROFILS FRANC-COMTOIS

CCI-Entreprendre en France et l'IFOP ont réalisé un focus sur la Franche-Comté à partir de l'Observatoire des porteurs de projets. Cet observatoire est alimenté en continu par le questionnement des personnes qui ont un projet et assistent aux demi-journées d'information sur la création. Plusieurs enseignements ressortent de cette étude qui portent sur 1 613 porteurs de projet de la région Franche-Comté de janvier 2007 à novembre 2009.

Un profil qui diffère quelque peu par rapport aux données nationales

Les 2/3 des porteurs de projets de Franche-Comté sont des hommes alors qu'au niveau national, ils n'atteignent pas les 50%. Près d'une personne sur 2 a moins de 35 ans, au minimum le BAC et est à la recherche d'emploi ou bénéficie des minimas sociaux. Ils occupent ou ont occupé un poste d'employé ou d'ouvrier dans 37% des cas.

Des créateurs plutôt que des repreneurs

Ils sont 80% à envisager de créer leur propre société et 16% sont tentés par une reprise d'activité, ce qui correspond à un point près à la moyenne nationale. La grande majorité des porteurs de projet franc-comtois ont l'intention de créer seuls (60%). Ceci s'explique en grande partie par un manque de moyen financier, la reprise

coutant plus chère que la création.

Se faire accompagner est indispensable mais reste une exception

47% estiment que leur projet est avancé, ou très avancé, une moyenne que l'on retrouve dans toutes les classes d'âge. 61% ont le sentiment de prendre un risque important en cherchant à créer ou reprendre une entreprise tout en se sentant soutenus, essentiellement par l'entourage (63% d'entre eux 59% au niveau national). Trop peu ont recours à des conseils extérieurs et ils se sentent seuls (+ de 85 %). Les porteurs de projets franc-comtois considèrent qu'ils ne sont pas soutenus par des conseils extérieurs en création d'entreprise (contre 21% au niveau national).

Source : Observatoire des porteurs de projets – CCI-EEF/IFOP

SIFCO

COLLABORATION AVEC AGEFOS



SIFCO a répondu à deux appels d'offre lancés par AGEFOS et a été retenu pour animer plusieurs formations du PACK Agefos et du PACK RH dans les domaines : commercial, achats, langues, management et ressources humaines. Ces modules sont gratuits* pour les entreprises de moins de 20 salariés adhérentes à AGEFOS.

Les formations SIFCO en avril, mai et juin :

- **TECHNIQUES GENERALES DE VENTE** : 8,15, 19, 22, 26 avril
- **NEGOCIATION COMMERCIALE** : 22, 29 avril et 6 mai
- **PRATIQUE DE L'ENTRETIEN INDIVIDUEL** : 20, 21 mai
- **S'AFFIRMER COMMUNIQUER** : 26, 27 mai, 3, 10,17, 24 juin

- **OPTIMISEZ VOTRE TEMPS ET VOTRE ORGANISATION** : 20,27 mai et 10 juin
- **ANIMER SON SITE WEB** : 19, 26 avril et 3 mai
- **ADOBE PHOTOSHOP** : 3 et 10 juin
- **ACCESS FONCTIONS DE BASE** : 1, 8,15 juin
- **FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT** : 3, 7, 25 mai
- **FORMATION SST** : 18, 20 mai

* Financés sur fonds mutualisés et co-financés par le Conseil Régional de Franche-Comté.

Pour plus d'informations sur ces formations et sur l'ensemble de l'offre :

SIFCO – 3 rue Dr Fréry – 90000 BELFORT – Tél. 03 84 54 54 84 – contact@sifco.eu – www.sifco.eu

FORMATION

ESTA

DERNIERES INSCRIPTIONS AU CONCOURS

Acquérir une solide formation technique associée à des enseignements de vente et de négociation commerciale, c'est choisir l'ESTA.

L'école prépare en effet à un Master of Science Ingénierie d'Affaires (MSc International Business Development) délivré en partenariat avec l'ESC Clermont. Elle forme ainsi des bacheliers et des bacs +2 et +3 à des postes diversifiés, mais aussi très recherchés : ingénieur d'affaires, ingénieur technico-commercial, responsable commercial, chef des ventes, responsable à l'international, responsable marketing,... L'insertion professionnelle des diplômés est rapide puisque plus de 90 % d'entre eux trouvent leur premier emploi en moins de 3 mois.

L'ESTA accueille chaque année 50 à 60 élèves. Le concours est ouvert aux lycéens des classes de terminales S, STI et STL (5 ans de formation). Une admission parallèle est prévue pour les étudiants des filières scientifiques ou technologiques bac +2 (BTS, DUT, 2^e année d'enseignement supérieur validée) (3 ans de formation) et bac+3 (Licence) (2 ans de formation).

La date limite d'inscription est fixée au 30 avril. Les épreuves se dérouleront en mai. Le dossier est à



télécharger sur le site de l'ESTA : www.esta-belfort.fr. Vous pouvez aussi contacter directement le secrétariat de l'école au 03 84 54 53 53 – esta@esta-belfort.fr – 3 rue Fréry, BP 199, 90004 Belfort cedex.

Express - Express - Express - Express - Express - Express

PARTENARIAT PLACE A L'EMPLOI

La CCI du Territoire de Belfort poursuit sa collaboration avec France Bleu Belfort-Montbéliard. Depuis le 1^{er} février, elle est partenaire de la rubrique « Place à l'emploi », diffusée du lundi au vendredi de 8h15 à 8h30. Cette rubrique aborde tous les aspects liés à l'emploi (offres d'emploi, réglementation, formation, etc.) et consacre son émission du vendredi matin à présenter une entreprise de l'Aire Urbaine.

Plus d'informations : Pôle Communication – Aline Laloux – Tél. 03 84 54 54 13 – alaloux@belfort.cci.fr

AFFICHE DEBITS DE BOISSONS

L'arrêté du 27 janvier 2010 fixant les nouveaux modèles d'affiches relatives notamment à l'interdiction de servir de l'alcool aux mineurs a été publié au JO du 31 janvier 2010.

Ces affiches sont au nombre de trois, un premier modèle pour les débits de boissons à consommer sur place, un deuxième pour les débits de boissons à emporter, un troisième pour les points de vente de carburant vendant de l'alcool. L'affiche correspondant à chacun de ces débits doit être apposée dans l'établissement de façon visible.

Ces affiches ne sont plus distribuées par le service des douanes, mais peuvent être imprimées en l'état sans, en aucun cas, avoir été modifiées. Ces modèles sont libres d'impression sur n'importe quel support papier, plastique, autocollant... Le modèle destiné aux débits de boissons à consommer sur place doit être imprimé au format minimum (A4) soit 21 x 29,7cm.

L'ensemble de ces affiches est téléchargeable sur le site du ministère de la santé : www.santé-sport.gouv.fr. Vous les trouverez sous l'onglet santé, puis dossiers, et enfin en cliquant sur le dossier alcool.

TAUX DES INTERETS DEDUCTIBLES SUR COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

Les intérêts des sommes placées en compte courant par un associé sont déductibles dans la limite annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Pour le quatrième trimestre 2009, le taux est de 4,15 %. Des règles particulières s'appliquent aux entreprises dont la durée d'exercice n'est pas de douze mois ou dont l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile. Ainsi, les taux maximum d'intérêts déductibles pour les entreprises clôturant des exercices de douze mois sont les suivants :

- 4,81 % pour un exercice clos entre le 31 décembre 2009 et le 30 janvier 2010,
- 4,66 % pour un exercice clos entre le 31 janvier 2010 et le 27 février 2010,
- 4,52 % pour un exercice clos entre le 28 février 2010 et le 30 mars 2010.

Instruction fiscale du 15 janvier 2010, BOI n° 11 du 25 janvier 2010, 4 C-1-10
<http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2010/4fepub/textes/4c110/4c110.pdf>

ETIQUETAGE DE L'ORIGINE DES FRUITS ET DES LEGUMES

Désormais, dans toute annonce de prix portant sur des fruits et légumes frais, au stade de la vente au détail, la mention relative à l'origine (pays de production) des produits doit être inscrite de façon visible et lisible, en caractères d'une taille égale à celle de l'indication du prix.

Décret n° 2010-109 du 29 janvier 2010, JORF du 31 janvier 2010
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021763915&fastPos=1&fastReqId=1809159818&catEgorieLien=id&oldAction=rechTexte>

FRAIS DE REPAS : LIMITE DE DEDUCTION POUR L'ANNEE 2010

Pour les titulaires de Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), n'est admise en déduction des résultats de leur entreprise que la fraction du prix du repas comprise entre le montant forfaitaire représentatif du repas pris à domicile soit 4,35 € TTC et le seuil au-delà duquel la dépense est considérée comme excessive soit 16,80 € TTC. La déduction maximale pour l'année 2010 est donc de 12,45 € TTC par repas.

Instruction fiscale du 20 janvier 2010, BOI n° 14 du 1^{er} février 2010, 4 C-2-10
<http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2010/4fepub/textes/4c210/4c210.pdf>

PANONCEAU DES HÔTELS DE TOURISME

Les établissements qui ont obtenu leur classement selon les nouvelles normes doivent apposer un panonceau conforme au modèle réglementaire présenté par l'arrêté du 19/02/2010. L'apposition d'un panonceau non conforme au modèle réglementaire ou ne correspondant pas à la catégorie de l'établissement intéressé est sanctionnée dans les conditions prévues par l'article L. 311-8 du code du tourisme.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021865515&fastPos=1&fastReqId=1159718841&catEgorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

SECURITE INCENDIE : NOUVELLES OBLIGATIONS D'INFORMATION DES SALARIES

Tout salarié doit être clairement informé des consignes de sécurité incendie. Pour ce faire, un décret du 21 janvier 2010 impose aux entreprises une obligation d'information.

Consignes de sécurité :

L'article R.4141-3-1 du Code du travail impose aux entreprises d'informer les salariés sur les risques qu'ils encourent dans leur travail. Jusqu'à présent, ces informations portaient sur le document unique et les mesures de prévention qui y figurent, le rôle des services de santé au travail, des représentants du personnel et, le cas échéant, les dispositions du règlement intérieur et les consignes de sécurité et de premier secours en cas d'incendie.

Désormais, les salariés doivent impérativement être informés :

- des consignes de sécurité incendie,
- de l'identité des personnes chargées de la mise en oeuvre des consignes incendie.

Affichage dans les locaux :

Aujourd'hui, les consignes de sécurité incendie doivent être affichées dans les établissements où sont réunis habituellement au moins 50 personnes (et dans chaque local où travaillent au moins 5 personnes) et dans les établissements ou locaux qui utilisent ou stockent des substances inflammables.

Le décret impose à tous les autres établissements d'établir également des instructions pour assurer l'évacuation rapide des personnes.

Décret n° 2010-78 du 21 janvier 2010 relatif à l'information des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité - JORF du 22/01/10
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021720459&dateTexte=&categorieLien=id>

NOUVELLE FICHE DE L'INRS POUR AMELIORER L'ACOUSTIQUE DES LOCAUX DE TRAVAIL

Le local de travail peut influencer sur l'exposition sonore des salariés. L'INRS vient d'éditer une fiche qui explique comment quantifier cette influence. Elle précise les exigences réglementaires et montre des solutions pratiques pour le traitement acoustique des locaux industriels bruyants. Ces éléments permettront aux donneurs d'ordres et aux architectes de chiffrer leurs exigences en terme de correction acoustique des locaux et aux bureaux d'études d'y répondre.

Ce document annule et remplace les documents ED 68 et ED 69 (Traitement acoustique des locaux de travail).

[http://www.inrs.fr/inrspub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20136/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrspub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20136/$File/Visu.html)

PRODUITS BIOLOGIQUES : UN NOUVEAU LOGO

Les produits biologiques ont maintenant leur nouveau logo: l'«Eurofeuille». Ce symbole, conçu par un étudiant en Allemagne, a remporté 63% des suffrages à l'issue du vote en ligne sur les trois projets finalistes auquel 130 000 personnes ont participé.

Il devra figurer, à partir du mois de juillet 2010, sur tous les produits biologiques préemballés et élaborés dans les Etats membres de l'Union européenne et répondant aux normes requises. Pour les produits importés, il sera facultatif. L'apposition, à côté de ce logo, d'autres logos à caractère privé, régional ou national sera autorisée.

Le règlement relatif à l'agriculture biologique sera modifié en vue d'introduire le nouveau logo dans l'une de ses annexes, précise la Commission.

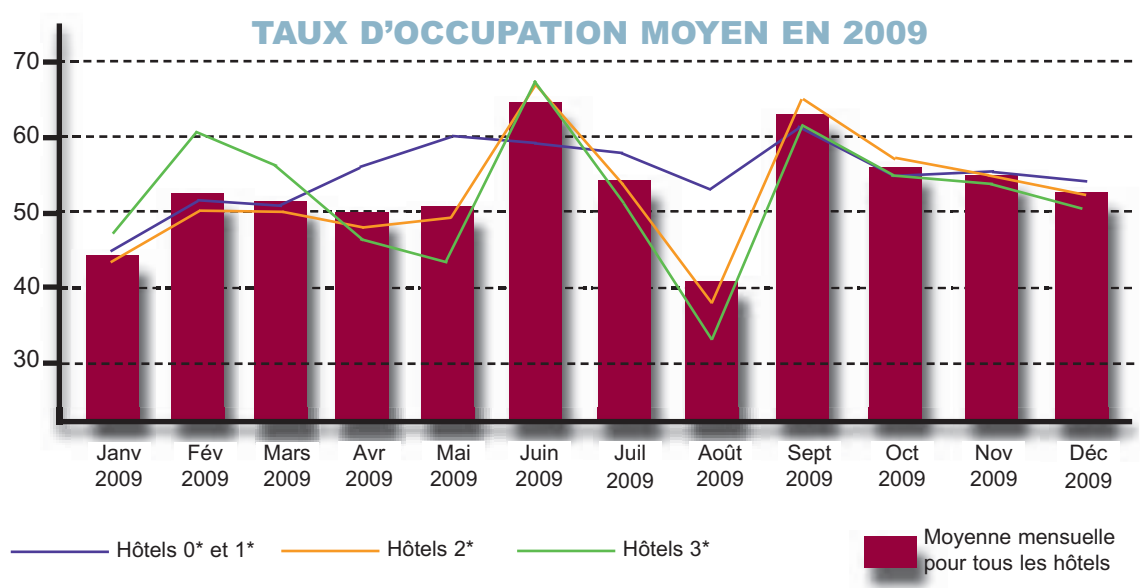


OBSERVATOIRE DES HOTELS HOMOLOGUES RESULTATS 2009

L'Observatoire des Hôtels Homologués est constitué de 20 hôtels de l'Aire Urbaine (14 du Territoire de Belfort et 6 du Doubs) qui, chaque mois, mettent en commun des informations (taux d'occupation moyen, chiffre d'affaires, profil de la clientèle, etc.) afin de disposer des bases nécessaires à toute réflexion sur le développement hôtelier dans le secteur.

Les chiffres 2009 font apparaître un taux d'occupation moyen pour l'année de 53,38%, en nette baisse par rapport à celui de 2008 qui était alors de 59,13%. L'activité reste concentrée sur les quatre premiers jours de la semaine, mais cette baisse est présente tous les jours y compris le week-end.

Variant entre 18% et 35%, la part des étrangers reste importante en 2009 surtout dans les hôtels 3* où le taux peut monter jusqu'à près de 60%. Le tourisme d'affaires est très largement majoritaire (env. 70% à 85%), sauf en août (env. 50%).



CREATIONS - RADIATIONS DONNEES 2008 - 2009 DE LA CCI90

	CREATIONS	RADIATIONS	SOLDE
INDUSTRIE			
2008	15	13	+ 2
2009	22	17	+ 5
SERVICES			
2008	177	92	+ 85
2009	148	109	+ 39
COMMERCE			
2008	167	147	+20
2009	139	150	-11

RENCONTRES A LA CCI90

**Une rencontre organisée à la CCI90 vous intéresse ?
N'hésitez pas et contactez-nous au 03 84 54 54 54 !**

- 15** avril **Club TGV - Groupe "Formation et recrutement"**
17h00 - CCI du Doubs (Unité de Montbéliard)
- 20** avril **Club TGV - Groupe "Les services autour de la gare"**
18h00 - Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
- 22** avril **Petit-déjeuner d'information "La réforme de la taxe professionnelle"**
08h30-10h00 - CCI du Territoire de Belfort
- 22** avril **Club RH "Nouvelle gestion des âges et des retraites"**
10h00-12h00 - CCI du Territoire de Belfort
- 22** avril **Demi-journée d'information sur la création reprise d'entreprise**
14h00-16h00 - CCI du Territoire de Belfort
- 23** avril **Moovijob Tour - Salon du recrutement (en partenariat avec la CCI90)**
AIRExpos
- 27** avril **Permanence UBIFRANCE**
Sur rendez-vous
- 27** avril **Club TGV - Groupe "Tourisme et culture"**
17h00 - CCI du Territoire de Belfort
- 27** avril **Speed-meeting du monde industriel**
17h45 - Casino de Blotsheim
- 29** avril **Info RH "Les parcours professionnels sécurisés"**
16h00-17h30 - CCI du Territoire de Belfort
- 29** avril **Soirée interactive "Google Analytics"**
20h00 - CCI du Territoire de Belfort
- 06** mai **Centre d'Information et de Prévention (CIP)**
Sur rendez-vous à partir de 14h00
- 06** mai **Club TGV - Groupe "Développement économique et implantation des entreprises"** 17h00 - Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
- 18** mai **Club TGV - Groupe "Les services autour de la gare"**
18h00 - CCI du Territoire de Belfort
- 20** mai **Club TGV - Groupe "Formation et recrutement"**
17h00 - CCI du Territoire de Belfort
- 25** mai **Permanence UBIFRANCE**
Sur rendez-vous
- 27** mai **Demi-journée d'information sur la création reprise d'entreprise**
14h00 - 16h00 - CCI du Territoire de Belfort
- 27** mai **Soirée interactive "La sécurité informatique"**
20h00 - CCI du Territoire de Belfort

AGENDA

A RETENIR

7 mai :
SALON DE L'EMPLOI - Offemont

22-24 mai :
FESTIVAL INTERNATIONAL DES MUSIQUES UNIVERSITAIRES - Belfort

08-10 juin :
POWER GEN - Amsterdam (NL) - Salon européen de la production d'électricité

24 juin :
LE RENDEZ-VOUS DES ACTEURS DE L'ENERGIE - Belfort (Atria)

Professionnels

**Rejoignez
la banque**

**n°1
de la
relation
client™**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

(1) Super Trophée de la Meilleure banque 2009, décerné par le magazine La Revue, sur la base d'une enquête auprès de 1 700 clients et de 270 critères, dont l'innovation technologique et la qualité de la relation client.

Appartenance : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe et Caisses affiliées (Aquitaine, Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes) - 34, rue du Waizen - 67000 Strasbourg
RCS B 588 505 354.